tions ont également été apportées aux arrangements concernant l'or. Moins spectaculaires, peut-être, mais à tout le moins aussi importants ont été les efforts persévérants qu'on a faits pour améliorer la politique des divers pays à propos de la balance de leurs paiements ainsi que le processus d'ajustement. Le Canada continuera à participer à cette évolution et examinera avec intérêt toute proposition destinée à améliorer de nouveau le système. Les avantages et désavantages de telles propositions, comme celle visant à assouplir le taux des changes, sont discutables. Il n'est pas sûr, non plus, qu'elles recueillent l'appui indispensable d'un nombre suffisant de pays, car les événements des quinze derniers jours ont montré une fois de plus que les divers pays souhaitaient vivement maintenir leur monnaie au cours actuel.

• (3.50 p.m.)

Je crains un peu que les récentes difficultés monétaires détournent notre attention des résultats atteints au cours des récentes décennies à l'égard des échanges et des paiements internationaux. Au cours de la période d'après-guerre, le commerce mondial a connu un essor rapide, accompagné d'un progrsè sensible du libre-échange. Cela a été tout à l'avantage du Canada, grande nation commerçante dont la prospérité dépend du commerce mondial comme peu d'autres pays—si même il en est—en dépendent. On a obtenu ces résultats bien que les liquidités internatonales se soient accrues à un taux beaucoup moins rapide, surtout ces dernières années.

Des déséquilibres se sont produits et ont amené parfois des crises. Toutefois, on a pu limiter ces difficultés grâce à l'adoption de politiques économiques et financières appropriées par les pays industriels et, à court terme, grâce à des transactions internationales de soutien, qui toutes ont pris forme dans le cadre de consultations internationales. A ce propos, j'aimerais rappeler que la balance des paiements des États-Unis s'est considérablement améliorée, comme l'indiquent des statistiques récentes. La première chose à faire est donc de s'acquitter de ces tâches sans tarder et de donner suite aux projets élaborés pour assurer la croissance future des réserves internatonales.

Le chef de l'opposition a soulevé quelques autres questions qui méritent qu'on s'y arrête. D'abord il a parlé des résolutions concernant l'impôt sur les biens transmis par décès et l'impôt sur le revenu. Quand je les ai présentées à la Chambre, elles prévoyaient, bien entendu, des changements visant les compagnies d'assurance du Canada. Ces changements sont très complexes et j'ai indiqué à

liser rapidement cet objectif. Des améliorations ont également été apportées aux arrangements concernant l'or. Moins spectaculaires, peut-être, mais à tout le moins aussi importants ont été les efforts persévérants qu'on a faits pour améliorer la politique des divers pays à propos de la balance de leurs paie-

En ce qui concerne les changements à l'impôt sur les biens transmis par décès, ils sont entrés en vigueur le 22 octobre, le soir du discours du budget, parce qu'il faut que de tels changements entrent en vigueur à ce moment-là; c'est du moins ce que je croyais. J'en suis encore convaincu, car tant de choses peuvent être faites dans un intervalle. Il ne s'agit pas d'une mesure rétroactive. Les changements fiscaux entrent presque toujours en vigueur le soir du budget, comme mon hon. ami s'en souvient sans doute. Je tiens à lui dire que très peu de demandes de renseignement ont découlé des changements de l'impôt sur les biens transmis par décès. Nous consulterons volontiers les gens ordinaires et les membres des professions intéressés s'ils veulent nous voir. Nous mettrons à leur disposition des personnes qui pourront en discuter avec eux, car nous voulons en arriver à une loi qui sera efficace.

Il peut y avoir une période d'incertitude, comme c'est toujours le cas lorsque des changements importants sont apportés à la législation fiscale. J'espère que cette période ne sera pas trop longue. J'aurais déjà parlé de ces changements si nous avions eu le temps voulu, et je ne dis pas cela en guise d'excuse, car nous faisons maintenant des progrès à cet égard. Nous espérons faire adopter ces mesures d'ici janvier-et si l'on veut examiner les changements antérieurs dans le domaine fiscal, on s'apercevra que la Chambre n'a jamais adopté aussi rapidement des modifications aux lois de l'impôt sur les biens transmis par décès—la période d'incertitude sera peut-être plus longue qu'elle ne devrait l'être. Si la mesure est adoptée dans un délai de deux mois, deux mois et demi ou trois mois, ce sera encore un des changements les plus rapides. Les députés ont soulevé d'autres questions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable représentant permet-il qu'on lui pose une question? Ai-je raison de supposer, d'après ce qu'il a dit, qu'il projette d'apporter certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et à la loi sur les biens transmis par décès?

L'hon. M. Benson: Non, je ne prévois pas de changements pour le moment, mais certaines possibilités demeurent. Si vous lisez attentivement mon discours du budget, vous verrez qu'à propos de la détermination du